

sig

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T

N° 21 /PR/MIS/DAI-P. (ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	I
MFPT.MFAE.	2
JORD.DAI	5
PR.SGG	10
MJL.DGF.	6
TRESOR	I
DI.DP.CF.	6
SP.TANGUIETA	I
- BANIKOARA	I
PR.BORGOU	I
INTERESSES	2
PR.ATACORA	I
DC	1
IAA 4 Gde.Chanc.	2

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°4I/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU la Loi n°65-20 du 25 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU le décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965 fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

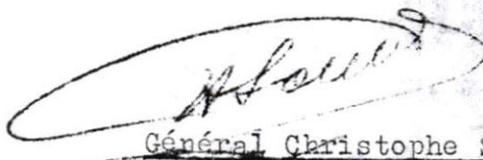
ARTICLE 1°- M. BABA KINNIN, Aboudou, précédemment Chef d'Arrondissement de Founougo, est nommé Chef d'Arrondissement de Cayoatti (Sous-Préfecture de Tanguieta - Département de l'Atacora) .-

ARTICLE 2°- M. SEGO Sounon, précédemment Chef d'arrondissement de Cayoatti, est nommé Chef d'arrondissement de Founougo (Sous-Préfecture de Bani-koara - Département du Borgou).

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 3 Février 1967

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,


Général Christophe SOGLO.

Pr. Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques, absent
Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail chargé de l'intérim,

Le Lieutenant-Colonel Philippe AHO

